

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM SRI CASH

Code ISIN : FR0010622639 Part P

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure à celle de l'€STR capitalisé diminuée des frais de gestion réels, en intégrant dans sa gestion une approche dite ISR (Investissement Socialement Responsable) sur une durée minimale de placement recommandée de un jour.

L'€STR est le nouvel indice de référence monétaire calculé par la BCE, il remplace l'Eonia depuis le 2 octobre 2019. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'Indicateur de Référence peut servir à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.

La politique d'investissement de l'OPCVM vise à sélectionner des actifs et instruments financiers respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale/ sociétale et de gouvernance (ESG), la construction de portefeuille se fait en deux étapes :

- Construction de l'univers d'investissement via une analyse ISR du FCP : l'analyse porte sur 90% de l'actif net, sur les titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics.
L'univers d'investissement comprend les entités privées ou publiques de la zone OCDE émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations court terme (maturité inférieure à 397 jours) libellés en euro ou toute autre devise de la zone OCDE.
De l'univers d'investissement initial, sont exclues des valeurs dites « interdites », identifiées par le comité d'exclusion (secteur du tabac par exemple).
- Au terme de cette analyse, la société de gestion applique une approche du score moyen de l'univers d'investissement, elle sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières afin d'obtenir une note moyenne ISR supérieure à la note moyenne ISR de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et la notation extra-financière).

Cet OPCVM a pour classification AMF : Fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme.

Le portefeuille de l'OPCVM est investi en instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Le FCP peut investir dans des titres libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE, hors euro. Le risque de change est systématiquement couvert.

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

L'ensemble des titres détenus par le FCP ont une maturité résiduelle inférieure ou égale à 6 mois, à l'exception des titres qualifiés de "puttables" (c'est-à-dire qu'ils seront remboursables au pair à tout moment sur décision de la société de gestion) pour lesquels la maturité résiduelle est inférieure ou égale à 397 jours.

Les titres dits "puttables" représentent au plus 20 % de l'actif net.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille est inférieure ou égale à 60 jours et sa durée de vie moyenne pondérée est inférieure ou égale à 120 jours.

A titre dérogatoire, le gérant peut investir au-delà de la limite réglementaire de son actif net et investir jusqu'à 100% en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM peut recourir aux instruments dérivés dans la limite de 10% de l'actif afin de couvrir le FCP.

La part P est une part de capitalisation.

Les ordres de rachat sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible À risque plus élevé
 Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition de l'OPCVM aux instruments monétaires (de la zone Euro)

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	■ Néant
Frais de sortie	■ Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	■ 0,07 %*
----------------	-----------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de performance	■ Néant
---------------------------	---------

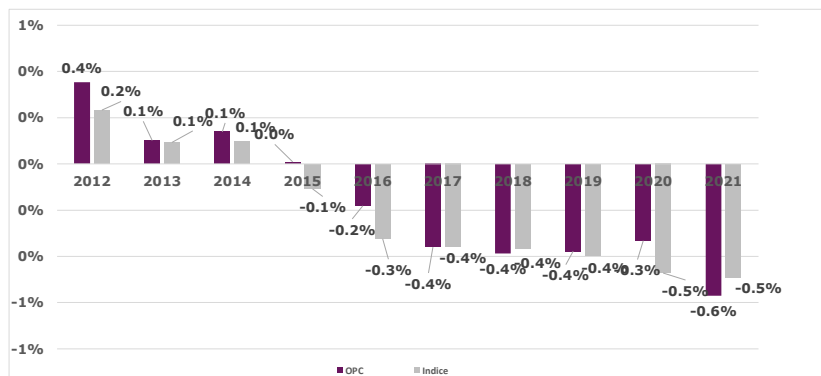
* Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures

Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

- **Année de création de l'OPCVM** : 1999.
- **Année de création de la part P EUR** : 2008.
- **Devise** : Euro.

La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

7 novembre 2019 : la stratégie d'investissement intègre dans sa méthode de sélection des titres des critères d'investissement socialement responsable.

A compter du 1er décembre 2021, l'indice de référence du fonds est l'ESTR capitalisé, l'ancien indice de référence étant l'EONIA capitalisé.

Les performances antérieures aux changements ont été réalisées dans un cadre de gestion qui n'est plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France – 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
 Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
 Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} avril 2022.